



Petit guide de la propreté en ville

Ensemble, protégeons la ville



Ce que fait la Ville pour vous!

BALAYAGE ET NETTOYAGE DE LA VOIRIE

La Ville intervient mécaniquement et manuellement du **lundi au samedi de 6h à 21h et le dimanche de 6h à 14h**, selon une fréquence définie pour traiter l'ensemble des 750 km de trottoirs.

COLLECTE ET ENTRETIEN DES CORBEILLES DE RUE

La Ville met à disposition plus de 1800 corbeilles de rue pour vous débarrasser de vos papiers, chewing-gum, mégots et déjections canines.

SANCTION

Chaque année la Ville collecte près de 650 tonnes de dépôts sauvages sur le domaine public et relève près de 1600 infractions pour dépôt illicite.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION VISUELLE

La Ville propose un service gratuit d'enlèvement de graffitis. Chaque année près de 4 000 m² de graffitis sont ainsi retirés.

ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Les propriétaires d'animaux sont tenus de ramasser les déjections abandonnées sur la voie publique. Plus de **200 distributeurs de canipoches** sont à votre disposition à Metz.

SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC

La Ville propose aux écoles primaires un programme pédagogique complet visant à faire évoluer les comportements et lutter contre les incivilités. (voir p.5).

VIABILITÉ HIVERNALE

La Ville organise le déneigement des voiries, avec 3 niveaux de priorités (1: voies bus et pénétrantes; 2: axes économiques et grands axes; 3: restant du réseau).

EN CHIFFRES

169 agents manuels et conducteurs

46 engins de propreté

2 825 tonnes de déchets collectées sur le domaine public

900 tonnes de feuilles mortes collectées

Ce que vous faites pour protéger votre ville

Ce que vous devez faire

Respecter les horaires, lieux de présentation ou dispositions en vue de la collecte de vos déchets ou encombrants

 *Articles R632-1, R633-6 et R635-8 du code pénal*

- Des questions sur le ramassage et le tri de vos déchets ou comment se débarrasser de vos encombrants ? Vous pouvez contacter la Direction du cycle des déchets de l'Eurométropole de Metz : 03 87 20 10 00 ou qualitedechets@eurometropolemetz.eu

Désherber les abords de votre habitation / propriété

 *Article 32 du règlement sanitaire départemental*

- Merci d'effectuer rapidement les travaux nécessaires

Élaguer les arbres / plantations / arbustes débordant sur le domaine public

 *Article L2212-2 du code général des collectivités territoriales*

- Merci d'effectuer rapidement les travaux nécessaires

Déneiger le trottoir le long de votre habitation sur une largeur de 2 mètres

 *Arrêté municipal du 17/12/20 et article 99 du règlement sanitaire départemental*

- Merci de dégager la neige vers le long de votre façade et assurer un salage.

Balayer les feuilles mortes et autres déchets sur le trottoir devant votre habitation

 *Article 99 du règlement sanitaire départemental*

- Merci d'effectuer rapidement l'enlèvement et l'évacuation via les filières adaptées (compostage ou déchèterie)

Procéder à **l'enlèvement des graffitis** ou de **l'affichage sauvage** sur votre façade

 *Article L132-1 du code de la construction et de l'habitation*

- Contacter Allo Mairie pour demander gratuitement leur enlèvement s'ils sont accessibles sur le domaine public

Ramasser les déjections de mon animal à l'aide d'un canipoche et les mettre dans une corbeille

 *Article R633-6 du code pénal*

- Effectuer quotidiennement ce geste citoyen

Ce que vous risquez

€ Amende jusqu'à 1500 €

- 🔧 Facturation d'office à l'enlèvement par les services municipaux

€ Amende jusqu'à 460 €

- 🔧 Facturation d'office pour travaux exécutés, après mise en demeure

- 🚫 Votre responsabilité pénale est engagée en cas de dommage à autrui

- 🔧 Facturation d'office pour travaux exécutés, après mise en demeure

€ Amende jusqu'à 460 €

- 🚫 Votre responsabilité pénale est engagée en cas de dommage à autrui

€ Amende jusqu'à 460 €

- 🚫 Votre responsabilité pénale est engagée en cas de dommage à autrui

€ Amende jusqu'à 750 €

- 🔧 Facturation d'office pour travaux exécutés, après mise en demeure

€ Amende : 135 €

- 🔧 Facturation d'office pour travaux exécutés

La propreté de notre ville est l'affaire de tous !

En reconnaissance du travail remarquable des agents municipaux, adoptons les bons gestes en matière de propreté.

*La Ville de Metz décline
chaque année le programme pédagogique
« De l'école de la propreté à l'éveil
à la citoyenneté » afin de prévenir
les incivilités.*

Accessibles à tout public, les thèmes abordés couvrent des problématiques qui apparaissent parfois dès le plus jeune âge et que l'on retrouve inéluctablement après l'adolescence. Les outils proposés dans ce programme sont soigneusement conçus pour **stimuler et favoriser l'implication dans un travail de groupe**.

Dans le cadre d'un projet de classe, l'enseignant peut utiliser ces contenus pour illustrer un apprentissage ou bien **construire avec les enfants une action concrète** (campagne d'affichage, atelier théâtre, goûter citoyen, sensibilisation à l'environnement, etc.)

En parallèle, l'intervention de l'animateur pédagogique avec une **approche ludique** permet de capter l'attention des enfants pour les sensibiliser à ces questions.



4 000 élèves messins sont sensibilisés par ce dispositif.

La gestion des déchets

L'Eurométropole de Metz collecte et traite les déchets ménagers.

COLLECTE DES DÉCHETS

Présentez vos bacs :

- Pour les collectes du matin, le jour même **avant 6 h** ou la veille **après 20 h**
- Pour les collectes du soir, **entre 18 h et 19 h 30**

Après la collecte, rentrez vos bacs dans les meilleurs délais

Sur le plateau piétonnier, les dépôts sont autorisés tous les jours de 18h30 et 19h30, aux endroits repérés. À défaut, des Points d'Apport Volontaire sont disponibles dans différents secteurs du centre-ville.

LES JOURS DE COLLECTE

Pour connaître vos jours de collecte, rendez-vous sur eurometropolemetz.eu, **rubrique « Déchets »**. Les collectes sont maintenues **les jours fériés** sans exception.

- ▲ Il est interdit de sortir vos déchets en dehors des heures et jours autorisés ou de laisser votre bac en permanence sur la voie publique.



LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Déposez vos déchets dans les Points d'Apport Volontaire, **accessibles 7j/7**. Carte des points disponibles sur eurometropolemetz.eu

- ▲ Le dépôt de déchets au pied des conteneurs, aériens et enterrés, est **strictement interdit**. En cas de saturation, merci de le signaler à la Direction de la Gestion des Déchets et de vous rendre au point de collecte le plus proche.

OBJETS ENCOMBRANTS

Enlèvement sur rendez-vous.

Pour les logements collectifs, renseignez-vous au préalable auprès de votre gestionnaire d'immeuble.

RENSEIGNEMENTS

Direction du cycle des déchets :

→ **03 87 20 10 00** (du lundi au vendredi de 8 h à 18 h)

→ qualitedechets@eurometropolemetz.eu

Les déchèteries

Vous avez des déchets trop volumineux ou spéciaux ? Rendez-vous à la déchèterie la plus proche.

METZ-NORD

Rue de la Houblonnière
(près de la zone des Deux Fontaines)

METZ-BORN Y

Rue de la Mouée - ZAC de la Petite Voëvre (Actipôle)

METZ-MAGNY

Rue Monceau (près du Parc du Pas-du-Loup)

OBJETS CONCERNÉS

Les huiles (alimentaires, de vidange...), les déchets verts, les cendres, les déblais, décombres et gravats, les déchets bitumeux (linoléum...), les intraitables (plâtre, caoutchouc...), les déchets toxiques (piles, batteries...), les produits ou substances dangereux, corrosifs, inflammables, explosifs, les déchets d'équipements électriques et électroniques (réfrigérateur, ordinateur...), les cartons, la ferraille, le verre, les pneumatiques...



Haganis

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 14h-18h30

Mardi : 9h30-18h30

Mercredi : 9h30-18h30

Jeudi : 14h-18h30

Vendredi : 9h30-18h30

Samedi : 9h30-18h30

Dimanche : 9h30-12h30

Dernier accès autorisé
10 minutes avant la
fermeture.

Les déchèteries sont
fermées les jours fériés, le
dimanche de Pâques et le
dimanche de Pentecôte.

RENSEIGNEMENTS

→ 03 87 34 64 60

→ service-clients@haganis.fr

Devenez ambassadeurs de la propreté

Vous souhaitez être à nos côtés pour lutter contre les incivilités? Votre rôle: sensibiliser les habitants, organiser des opérations de nettoyage, etc. Nous pouvons tous être **acteurs de la propreté** au quotidien! Alors inscrivez-vous et rejoignez-nous sur le terrain.



La Ville de Metz accompagne aussi les **initiatives citoyennes** de nettoyage ou de sensibilisation à la propreté par le prêt de matériel ou goodies (cendrier de poche, canipoche, etc). Entreprises, associations ou particuliers, lancez-vous !

Une anomalie sur le domaine public ?

Signalez-la sur l'appli Ville de Metz
ou en appelant Allo Mairie!

0 800 891 891

Service & appel
gratuits